

doivent être faits pour réaliser les buts des Nations Unies en Corée par des voies pacifiques et pour trouver une solution du problème coréen sur la base d'une Corée libre et indépendante. Nous sommes assurés que la majorité des Nations Unies partage notre point de vue. Si de leur côté les Chinois donnent le moindre signe d'une attitude similaire, nous espérons que la cause de la paix peut être soutenue. En cas contraire, il appartiendra aux peuples du monde, agissant par les Nations Unies, de décider de la façon dont les principes de la Charte peuvent être le mieux respectés. Pour notre part, nous déclarons à l'avance notre ferme détermination de les maintenir.

Nous avons étudié deux questions concernant la Chine, dont les Nations Unies sont déjà saisies. Sur la question du siège de la Chine aux Nations Unies, nos deux gouvernements ont une position divergente. Le Royaume-Uni a reconnu le gouvernement populaire central et estime que ses représentants devraient occuper le siège de la Chine aux Nations Unies.

Les États-Unis se sont opposés et continuent à s'opposer à l'admission des représentants de la Chine communiste aux Nations Unies. Nous avons discuté de notre divergence sur cette question et sommes déterminés à empêcher cette divergence d'être un obstacle à nos efforts conjoints pour la poursuite de nos objectifs communs.

En ce qui concerne la question de Formose, nous avons relevé que les deux demandeurs chinois ont insisté sur la validité de la déclaration du Caire et ont manifesté leur répugnance à voir cette question prise en considération par les Nations Unies. Nous sommes d'accord sur le fait que ces problèmes devront être réglés par des voies pacifiques et de façon à sauvegarder les intérêts du peuple de Formose et le maintien de la paix et de la sécurité dans le Pacifique. Nous nous sommes mis d'accord pour déclarer que la prise en considération de cette question par les Nations Unies contribuera à la réalisation de ces buts.

Les nations libres d'Asie ont fermement appuyé les Nations Unies et se sont efforcées d'assurer la paix mondiale. L'agression communiste en Corée accroît le danger auquel sont exposées la sécurité et l'indépendance de ces nations. Nous réitérons l'intention de continuer à les aider.

La pression de l'expansion communiste existait en Europe et ailleurs bien avant l'agression contre la Corée, et des mesures ont été prises pour y parer. Le besoin de renforcer la sécurité collective ayant déjà été reconnu, des dispositions sont actuellement prises à cette fin. Il est hors de doute que les décisions concernant l'Extrême-Orient ont leurs répercussions et leurs effets ailleurs. En étudiant les nécessités de la situation en Extrême-Orient, nous avons gardé présent à l'esprit le caractère urgent de la nécessité d'édifier la force de tout le monde libre.

19. Résolutions de l'Assemblée générale concernant "l'Intervention en Corée du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine"

- a) résolution de l'Assemblée générale créant le Comité chargé de la question de la cessation des hostilités (14 décembre 1950);